L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An	$3 00
Six Mois	1 50
Quatre Mois	1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

23 - CHARTRES - 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

CHEVAUX, MULETS, CAMIONS, WAGONS, HARNAIS, ETC., A L'ENCAN.

A l'Ecurie contigu à la Résidence 916, rue Troisième

VENDREDI, 19 FEVRIER, A 11 H. A. M.

AUSSI

Le Même Jour le Contenu de la Résidence No 916 rue Troisième.

LES DEUX VENTES D'APRÈS L'INVENTAIRE.

SUCCESSION DE EDMOND HAYDEN, SR.

No 72,396 — COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS — DIVISION B

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 2 février 1904, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'encan à l'heure et endroit ci-dessus indiqué: Tous les effets mobiliers en ceci référés appartenant à la succession d'Edmond Hayden.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. L. ONORATO Encanteur, 303 rue Baronne
Jas Wilkinson, A. J. Peters, avocats.

7 fév—7 14 18 19

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Interdiction de Mary Gleason, Veuve de Patrick Finegan.

No 71,187—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division G.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, ledit ordre daté et signé le 3 février 1904, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne MARDI le 8 mars 1904, à midi, la propriété foncière ci-après—

1° Lot 22 dans l'îlet 664, borné par l'avenue Tulane, les rues S Lopez, Rendon et Gravier, ledit lot mesurant 31' 3" 4" de face à l'avenue Tulane sur 120' de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Lot 28, dans l'îlet 664, bornée par l'avenue Tulane, les rues S. Lopez, Rendon et Gravier, avec les améliorations ci dessus, ledit lot mesurant 30' 11" de face à la rue S. Lopez par 156' 5" 4" de profondeur.

Conditions—Comptant; les acquéreurs devant assumer les taxes de 1904, payer pour les actes de vente pardevant J. W. Duffy, Esq., N. P., et déposer 15 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières,
303 rue Baronne.

E. J. Thibodeaux, Esq., avocat, 204 rue Camp. 6 fév—6 7 14 21 28—mars 6 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE SIMPLE,

No 915 rue Dupré, entre St Philippe et Dumaine.

A L'ENCAN,

A LA BOURSE, 311 RUE BARONNE.

Jeudi, 18 février 1904, à Midi

No 67,991 — Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division A.

Succession de Eugenie Millon, femme de Ernest Boutin.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 13 janvier 1904, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'heure et endroit ci-dessus indiqué, sans limite ou réserve, la propriété foncière ci-après:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Gayoso, Dupré, Dumaine, St Philippe et Bellechasse, désigné comme lots 16 et 17 dudit îlet, d'après un plan fait par J. F. Braun, voyer, daté le 12 janvier 1885, déposé dans l'étude de W. I. Hodgson, d'après lequel dit plan ledits lots mesurant chacun 32 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Dupré sur 141 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur.

Conditions—Comptant, sans limite; l'acte de vente devant être passé pardevant Charles Schneidau, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1904, et déposer 10 0/0 du prix d'achat avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

J. L. ONORATO.
Encanteur et Agent de Propriété Foncières.
303 rue Baronne

W. W. Wall, avocat bureau 314 rue Carondelet. 17 jan—17 24 31—fev 7 14 18

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE

UNE ENCOIGNURE DESIRABLE

Rue Freret à l'encoignure de la rue Quatrième.

Succession de Isabella Williams, veuve du défunt Louis Charleston.

No 72,019—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division B

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau 806 rue Perdido, près Carondelet, MARDI, le 1er mars 1904, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu date et signé le 25 janvier 1904, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Une portion de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, située dans la Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Quatrième Freret, Troisième et Locust, désignée comme lot A et mesurant 31 pieds 9 pouces de face à la rue Freret sur 92 pieds, 4 pouces et 7 lignes de profondeur et façade à la rue Quatrième, entre lignes parallèles; le tout d'après un croquis annexé à une vente à Mme Isabella Charleston passé pardevant Benjamin Ory, notaire, daté le 8 mars 1894.

Conditions. Comptant—L'acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur qui aussi assumera les taxes de 1904, au-dessus et en plus du prix de la vente; 10 0/0 comptant déposé au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE
Encanteur, No 806 rue Perdido.

27 jan—27 31—fev 7 14 21 28—mars 1

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE MME VEUVE ELIZABETH ALTON.

No 72,483 — Cour Civile de District, Division E.

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau 830 rue Commune — JEUDI, le 25 février 1904, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, à midi conformément à un ordre rendu et signé le 20 janvier 1904, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division E, dans l'affaire ci-dessus il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir—

Un lot de terre avec les améliorations, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Antoine, Bourbon, autrefois Bagatelle, Prieur et Roman, désigné comme lot No 20 d'après le plan fait par J. Pilié, voyer, daté le 18 mai 1839, et mesurant plus ou moins 26 pieds 11 pouces de face à la rue St Antoine sur 110 pieds de profondeur et façade à la rue Prieur et formant l'encoignure des rues St Antoine et Prieur.

Conditions—Comptant—L'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1904, faire un dépôt comptant de 20 pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente, et l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant E. L. Weil notaire, bâtisse Heunen.

Jos Lautenschlaeger, avocat.
24 jan—24 31—fev 7 14 21 25

Succession de Mme Elizabeth Englert

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orleans—No 72 622—Division E—Attendu que Eugène Baronnet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Elizabeth Englert, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Zengel, Thomas & Suthon, avocats.

2fev—2 6 11

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en briques à deux étages,

714 RUE TOULOUSE,

Entre les rues Royale et Bourbon.

Contenant neuf chambres, vestibule au rez-de-chaussée et aux étages supérieurs, jolie galerie sur la façade, gaz et installations partout. Deux citernes.—Succession de Louise Laine—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division B. No 72 363. Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 1er mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par Jas A. Brennan, encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu d'un ordre daté et signé le 29 janvier 1904, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec améliorations dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 62, borné par les rues Toulouse St-Louis, Bourbon et Royale, mesurant vingt-six (26) pieds neuf (9") pouces de face à la rue Toulouse sur soixante trois (63) pieds (10") pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le tout plus ou moins.

Conditions, comptant — L'acquéreur devant payer les taxes de 1904 et l'acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire. Faire un dépôt de dix pour cent au moment de la vente.

30 jan—30 31—fev 7 14 21 28—mars 1

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beaux Emplacements pour Bâtir. Sixième-District,

Situés Avenue Peters et rue Camp, rues Octavie et Camp, rue Octavie,

Aussi un cottage double, Nos 5421 et 5423 rue du Camp ; certains d'augmenter en valeur.

Dans la succession de Jean Philip Barinque.

No 72.545 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division E.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau No 342 rue Carondelet—MARDI, le 8 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté et signé le 3 février 1904, par l'Hon. George H. Théard, juge de susdite Cour, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'îlet No 248, borné par l'avenue Peters, les rues Camp, Octavie et Chestnut, mesurant chacun 30 pieds de face à l'avenue Peters sur 120 pieds de profondeur et façade à la rue Camp. Les lots ci dessus seront vendus ensemble.

2° Deux certains lots de terre situés dans le même îlet que les ci-dessus, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Camp, sur 120 pieds de profondeur et façade sur la rue Octavie. Les dits lots devant être offerts et vendus separément.

3° Un certain lot ou morceau de terre situé dans le même îlet que les ci-dessus, mesurant 42 pieds de face à la rue Octavie, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

4° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même îlet que les ci-dessus, mesurant 30 pieds de face à la rue Camp sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un magnifique cottage double connu comme 5421 et 5423 rue du Camp, construit depuis moins de deux ans, rapportant un revenu de trente dollars par mois.

5° Toute la propriété meuble consistant en un lot d'articles de ménage et d'une serre. Le tout d'après l'inventaire dans ladite succession, dont le tout sera vendu au même endroit et moment.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer toutes les taxes de ville et d'état pour l'année 1904 sur les propriétés vendues respectivement, en plus et au-dessus du montant de l'adjudication et faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec CICERO A. RAMSEY, encanteur et agent de propriétés foncières No 342 rue Carondelet. L'acte de vente pardevant Ernste Vidrine, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Kosenth V. Richard, avocat.
4 fév—4 7 14 21 28—mars 6 7 8

Friedrichs & Redersheimer.

Interdiction de Charlotte Schmidt.

No 70.143 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 832 rue Commune— MARDI, le 8 mars 1904, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera positivement vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D date le 26 janvier 1904 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés foncières de valeurs ci-après décrites à savoir—

Cette propriété bien situé et rénumératrice à l'encoignure des rues Huitième et Chestnut designé par les Nos 1301 et 1303 rue Huitième et Nos 3017, 3019, 3025 et 3027 rue Chestnut, plus completement décrite comme suit à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 83, borné par les rues Chestnut, Collége, Huitième et Septième. Ledit lot est désigné par Henry Moelhausen, architecte et voyer, comme lot No — sur un plan déposé en l'étude de Lucien Herman, alors notaire en cette ville en mesurant 60 pieds de face à la rue Huitième sur une profondeur entre lignes parallèles de 125 pieds et façade à la rue Chestnut. Située dans une des meilleures sections du district supérieur, cette propriété rapporte un revenu annuel de $540

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, et garantis par hypothèque et loi de vendeur sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, incluant 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour renforcer la collection des billets. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1904 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 0/0 pour cent comptant pour lier la vente.

L'acte de vente pardevant Hussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

31 jan—31—fev 7 14 21 28—mars 6 8

VENTES A L'ENCAN

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements rémunératifs dans une propriété bien située et bien louée,

Et bonne occasion pour spéculation en lots à bâtir et lieis de terre.

Succession et communauté de Mme Carmélite Carcagno, femme de M. Desina.

No 72,170—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 10 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre date le 3 février 1904 de l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La belle résidence en briques, convenablement installée et commode, à trois étages et mansardes, No 538 rue N. Remparts, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues N. Remparts Bourgogne St Louis et Toulouse. Elle a quatre étages dans le fond et contient vestibules, quatorze chambres grandes galeries en fer aux premier et deuxième étages au-dessus du trotteir sur la façade, gaz, citerne et cour pavée. Le lot de terre est dans l'îlet No 99 borné comme il est sus-mentionné, et mesurant 24 pieds de face à la rue N. Remparts sur soixante dix sept pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée commune dans le fond, s'ouvrant sur la rue Toulouse. Dans un joli voisinage tranquille, à proximité de la Place Congo et des grandes améliorations devant être faites par le "Frisco R. R. Co.," à quelques îlets de la rue du Canal, des marchés, écoles et églises. Un excellent placement ou résidence. Sujette à un bail expirant le 30 septembre 1904, au taux de $540 par an.

2° La bonne propriété commerciale Nos 2000 et 2002 rue du Quartier à l'angle sud ouest de la rue Prieur, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quartier, Hôpital, Prieur et Johnson. Les améliorations comprenant un magasin en bois à deux étages et résidence contenant magasin, 6 grandes chambres, office, vestibules, galeries et hangar.

Aussi le joli cottage simple en bois à un étage, contigu au No 2004 rue Quartier, contenant 4 chambres, vestibule, galerie, etc. Les terrains sur lesquels les améliorations ci-dessus sont situées sont décrits comme un certain lot ou portion de terre formant l'encoignure des rues Quartier et Prieur, mesurant 57 pieds, 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Quartier sur 61 pieds, 6 pouces de profondeur et façade sur la rue Prieur et entre lignes parallèles. Le magasin et la résidence sont dans un bon voisinage pour le commerce ou placement et un bon emplacement pour affaires. Le cottage est une bonne petite residence ou placement. Cette propriété sera vendue en bloc.

3° Une certaine portion de terre, avec tous les droits voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 394, borné par la Promenade Carondelet, les rues Dupré, Conti et Gayoso. Ledit lot de terre formant l'encoignure de la Promenade Carondelet et de la rue Dupré, et mesurant d'après un plan fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 16 novembre 1903, quarante deux pieds, trois pouces et une ligne de face à la rue Dupré, 142 pieds 3 pouces et 1 ligne de façade et profondeur sur la Promenade Carondelet, 141 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé et 36 pieds 1 pouce et 7 lignes de largeur dans le fond. Le dit lot de terre est composé des parties des lots designés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 sur un plan fait par J. A. de Hémécourt, voyer, daté le 14 mars 1867. Près de la rue du Canal et du grand "Frisco R. R."

4° Deux certains lots de terre situés dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prosper ou Derbigny, Mandeville, Espagne, et Roman ou Bladell étant l'îlet No 776, et lesquels dits lots mesurant chacun 28 pieds, 6 pouces de face à la rue Prosper ou Derbigny, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes égales et parallèles. Dans une partie de la ville qui s'améliore et feront de bonnes residences pour placements.

5° Un certain îlet triangulaire de terre dans le troisième district de cette ville, désigné par le No 1722 borné par les rues Broad, Industrie, Agriculture et l'avenue de Londres, et mesurant 437 pieds 6 pouces de face à la rue Broad, 319 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à l'avenue de Londres et 291 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Industrie. Pour spéculation ou placement il offre de grands avantages.

Conditions—1/3 ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour renforcer la collection des billets les ameliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et devant assumer les taxes dues et exigibles en 1904 par les acquéreurs ci-dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Edward Rightor, notaire, devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et devant être aux frais des acquéreurs.

James Legendre, avocat.
7 fév—7 14 21 28—mars 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meuble de maison, montre et Chaîne en or.

Cheval, Buggy et Wagon.

PAR MACON & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan encanteur, Bureau 138 rue Carondelet—MERCREDI le 17 février 1904, à 11 heures a. M., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 4 février 1904 de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans la succession de William Crose. No 72 554 du dossier de la dite Cour, les meubles suivants sur les lieux No 626 rue Sud Tonti, entre les rues Gravier et Perdido.

Un lot de meubles de maison comprenant meubles de salon chambre à coucher et cuisine, un cheval, buggy, wagon à ressorts, harnais et une montre et chaine en or, le tout d'après l'inventaire enregistré en Cour.

Conditions—Comptant.
6 fév—6 7 16 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan encanteur.—Bureau 138 rue Carondelet. JEUDI le 25 février 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre de la 10me Cour de district pour la Paroisse de Concordia, Etat de la Louisiane, daté le 12 janvier 1904, dans la succession de Fanny Chotard, décédée, les propriétés ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Girod, Lafayette et Baronne et l'un mesurant 52 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Carondelet la même largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la rue Girod de 85 pieds 3 pouces 1 ligne entre lignes parallèles et l'autre mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Girod sur 128 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après un devis dressé par W. T. Thompson, voyer, le 24 juillet 1860.

Conditions—Comptant et l'acquereur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1904, au dessus et en plus du prix de l'adjudication 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant F. J. Peig, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 jan—24 31—fev 7 14 21 25

Succession de Nicholas J. Keating

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 71.104—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Cecil Keating, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. M. D Dimitry, avocat.

3 fév—3 7 12

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Frederick Graff

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 72 888—Division E—Attendu que John Graff a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frederick Graff, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. Wynne G. Rogers, avocat.

9 fév—9 13 18

Succession de Mme Peter P. Navo.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 71,463—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Peter P. Navo, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—McCloskey & Benedict, avocats. 9 fév—9 13 18

Succession de Michael McGaffrey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 71,354—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zengel, exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Cunningham & Cunningham, avocats. 9 fév—9 13 18

Succession de Dominique Guérin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 74,181—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Charles J. Wolkarte, créancière testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Walter L. Gleason, avocat. 9 fév—9 13 18

Succession de Jacob Reuther.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No 72.708—Division B—Attendu que Mme Regina Schinten, veuve de feu Jacob Reuther a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jacob Reuther, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Edgar M. Cohn, avocat. 9 fév—9 13 18

Succession de Eliza Jackson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 72,714—Division A—Attendu que Frank Zengel, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Eliza Jackson, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les sept jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition et pourquoi la description et l'évaluation de ladite succession ne seraient pas approuvées et homologuées. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Cunningham & Cunningham, avocats. 9 fev—1f

Succession de Mme Mary Sangpiel, veuve en premier mariage de C. W. Rieder et femme par second mariage de Frank Marin

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 71,733 — Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par la Teutonia Bank & Trust Co., tuteur dat fa de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribues conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Emile Pomès, W. A. Wenck avocats 6 fev 6 10 15

Succession de Allen A. Goins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53.757—Division C—Attendu que Allen E Goins a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Allen A. Goins décédé testat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Walter L. Gleason, avocat.

6 fev—6 10 15

Succession de Mme Maria Kothman, veuve par premier mariage de Gerhardt Meyer et veuve par second de Henry Blomer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 72,685—Division C—Attendu que Joseph Kothman, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Maria Kothman, veuve par premier mariage de Gerhardt Meyer et par second de Henry Blomer, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. H. M. Ansley, avocat. 5 fév—5 9 14

Succession de Patrick Gallagher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71,443, Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Margaret Gallagher, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Jno. B. Fisher, avocat. 4 fév—4 9 13

Succession de H. M. et L. M. Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 339 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Laura Hyams Thomas, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. 4 fév—4 8 13

Succession de Henry Bardt et femme, Fredericka Lang.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 72,605—Division C—Attendu que Frederick William Bardt a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Henry Bardt et femme Fredericka Lang, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — G. G. Kreusberger, avocat. 31 jan—31—fév 4 9

Dan Lewis et al vs Geo. Hawthorne et la "Firemen's & Firemen's Union of the Gulf Coast.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 71.630—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Rixford J. Lincoln, recevant dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier Stafford & Lambert, Frank McGloin, avocats.

31 jan—31—fev 4 9

ASSURANCES.

Deuxième état annuel

DE LA

Compagnie d'Assurance Germania

DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1903.

Recettes			
Primes de feu écrites	$90 750 13		
Ajoutez: primes non expirées de 1904	23 231 19		
		$113 981 32	
Ajoutez intérêt et profits et pertes		4.611 98	
		$118 623 30	
Réserve pour Moins:			
Primes non expirées pour l'année 1903	35.060 80		
Pertes sur feu non payées	2.350 00		
		37.410 80	
		$81.212 50	
Débours			
Primes de feu	$25.525 74		
Réassurances	6.558 56		
Primes remises	7.360 18		
Commissions	9 7 9 42		
Taxes et licences	4.370 61		
Salaires et dépenses générales	12.212 18		
		65.986 52	
Profit net sur les affaires de l'année		$15.225 98	
Réservé pour Dividende à 4 0/0 maintenant payable	$4 000 00		
porté au fond de surplus	11.225 98		
		15 225 98	

ACTIF.

Primes en voie de collection	15 445 61	
Bons de la Ville de la Nlle-Orléans et de l'Etat de la Louisiane	139.700 00	
Comptant en mains et en banque	6.184 30	
		$161.329 91

PASSIF.

Stock capital	$100.000 00	
Réservé pour primes non expirées	35.060 80	
Réservé pour pertes non payées	2.350 00	
Dividende 4 0/0 maintenant payable	4 000 00	
Fonds de surplus	19.919 11	
		161.329 91

Le tableau ci-dessus est un transcrit vrai et correct des livres de la compagnie

J. E. MERILH Vice-Président.
OTTO T. MAIER Secrétaire.

Assermenté et souscrit pardevant moi à la Nouvelle Orléans, Lne, ce 15me jour de janvier 1904.

GEORGE C. WALSHE
17 janv—1m Notaire Public.

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

Compagnie d'Assurances

—DES—

MARCHANDS

Pour l'année finissant le 31 décembre 1903

Primes reçues			
Sur risques de feu	$40 795 29		
Sur risques de rivière	2.592 31		
		43 387 60	
Primes non acquises pour 1902, maintenant acquises	$21 887 53		
		$65 275 13	
Moins non gagné en 1903	20 2 5 03		
		$45 070 10	
Ajouter—			
Intérêt	$4 481 66		
Loyers	2 509 00		
Profits et pertes	514 44	—$7 505 10	
		$52 575 20	
Pertes de feu payées	$17 675 44		
Pertes de rivière	1 479 16		
Total	$19 154 60		
Primes remboursées	2 275 93		
Réassurances	4 063 15		
Taxes et licences	3 192 40		
Commissions	2.197 12		
Compte des Dépenses de Propriétés foncières	235 05		
Dépenses générales salaires, honoraires d'avocats fournitures de bureau, etc.	13.353 99		
Réserve pour payer réassurances	272 97	—$45 435 28	
		$7 139 92	
Moins Dividende de juin	3.000 00		
Moins dividende de décembre	3 000 00	— 6